

**Délégation Territoriale de VAL-D'OISE**

Service Santé Environnement

Courriel : [ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr](mailto:ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr)

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE PRESLES  
SUEZ EAU FRANCE - HAUT DE FRANCE  
SYNDICAT DE MOURS-NOINTEL-PRESLES

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

**SYNDICAT DE MOURS-NOINTEL-PRESLES**

Commune de : PRESLES

Prélèvement et mesures de terrain du **10/06/2024 à 09h00** pour l'ARS, par le laboratoire :  
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : MOURS NOINTEL PRESLES (UNITE DE DISTRIBUTION )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : PRESLES CENTRE CANTINE - CANTINE

Code point de surveillance : 0000002148 Code installation : 000110 Type d'analyse : D12R7

Code Sise analyse : 00182736 Référence laboratoire : H.2024.1926-1 Numéro de prélèvement : 09500180174

**Conclusion sanitaire :**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500180174 - page : 1)

Le mardi 30 juillet 2024

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,  
L'ingénieur d'études sanitaires,

**Signé**

Helen LE GUEN

*Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)*

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>Mesures de terrain</b>						
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	17,9	°C				25
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Aspect (qualitatif)	normal	sans objet				
Couleur (qualitatif)	normal	sans objet				
Odeur (qualitatif)	normal	sans objet				
Saveur (qualitatif)	normal	sans objet				
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>						
pH	7,2	unité pH			6,5	9
<i>Résiduel de traitement</i>						
Chlore libre	0,08	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,11	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
<b>Analyse laboratoire</b>						
<i>Bactériologie</i>						
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)		0		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)				0
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0	n/mL				
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2
Conductivité à 25°C	744	µS/cm			200	1100
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	43	mg/L		50		
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	<0,02	mg/L		0,5		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,86	mg/L		1		
<i>Fer et manganèse</i>						
Fer total	<10	µg/L				200
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Antimoine	<1,00	µg/L		10		
Cadmium	<1	µg/L		5		
Chrome total	<5,00	µg/L		50		
<i>Sous produits de la désinfection</i>						
Bromoforme	4,40	µg/L		100		
Chlorodibromométhane	3,60	µg/L		100		
Chloroforme	0,28	µg/L		100		
Dichloromonobromométhane	1,10	µg/L		100		
Trihalométhanes (4 substances)	9,38	µg/L		100		
<i>Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques</i>						
Benzo(a)pyrène *	<0,0001	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,1		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L		0,1		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,1		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	0	µg/L		0,1		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,1		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

### Analyse laboratoire

*Oligo-éléments et micropolluants minéraux*

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Nickel	<5	µg/L		20		
Cuivre	0,032	mg/L		2		1
Plomb	<2	µg/L		10		

*Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1*

## L'EAU DU ROBINET ET LES MÉTAUX : PLOMB, CUIVRE ET NICKEL

### Information au consommateur

La qualité de l'eau du robinet est surveillée par le responsable de la distribution d'eau et contrôlée par les agences régionales de santé (ARS). La présence de métaux tels que le plomb, le cuivre et le nickel dans l'eau à la sortie des installations de production d'eau est faible voire indécélable. Cependant, ces substances peuvent se retrouver à des concentrations supérieures dans l'eau du robinet du consommateur. Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ces métaux contenus dans les canalisations (réseaux intérieurs et éventuellement branchements publics), les vannes et les éléments de robinetterie des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau.

### Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau. Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement. Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics.

### Limites et références de qualité réglementaires au robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité est fixée à 10  $\mu$ g/L.

Cuivre : la limite de qualité est fixée à 2 mg/L et la référence de qualité est fixée à 1 mg/L.

Nickel : la limite de qualité est fixée à 20  $\mu$ g/L.